

10e EDITION **ANNIVERSAIRE 2025**

DÉPARTEMENTS / RÉGIONS



THÈMES

ENVIRONNEMENT

MOBILITÉ

ÉQUIPEMENTS / INFRASTRUCTURES

CULTURE



RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

À l'école, on ne participe pas qu'en classe! Également au budget du Département et, par extension, à celui du collège dont les murs appartiennent à la collectivité territoriale. Le Loiret supervise en effet un budget participatif pour les cinquante-huit collèges du territoire. L'occasion opportune pour leurs élèves de proposer des projets d'amélioration de leur quotidien au sein même de leur établissement! Qu'il en présente un ou plusieurs, chacun se doit de respecter un plafond de 10 000 euros, dans une enveloppe globale de 100 000 euros allouée par le Département. De la sorte, le Loiret éveille le sens de l'initiative citoyenne chez les jeunes, tout en impliquant les Loirétains dans la vie active de l'administration publique.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Une des compétences des Départements porte sur les collèges avec en tête l'accompagnement financier, le bâtimentaire, l'informatique, la restauration scolaire et les agents polyvalents présents dans l'établissement. Une compétence facultative vient s'éjouter à toutes celles citées précédemment, ce sont les actions éducatives. Une partie du budget attitré à l'éducation et la jeunesse permets de mettre en places des actions éducatives à destination des collègiens, à soutenir des associations intervenant auprès de ce public ou encore de subventionner des actions portées par l'éducation antionale notamment sur la culture. Afin de palier à une demande grandissante des collèges du Loiret de financer du mobilier de cour ou réaliser des travaux non urgent, il a été mis en place 'le Budget participatif des collèges'. En effet, le Département du Loiret en 2019 a lancé un projet de démocratie participative auprès des collèges du territoire en allouant un budget initial de 80 000 € pour financer des projets déposés et réalisés par les collèges sur le thème de l'environnement. Le département du Loiret compte 58 collèges public sur son territoire.

Par la suite, cette action a évolué en attribuant à ce jour un budget de 100 000 € destiné à financer les projet d'investissement ayant pour objectif l'amélioration du quotidien des collègiens au sein de leurs établissements. Les projets doivent être pensés par les collègiens et le personnel de l'établissement. Il doit répondre aux critères établit dans un règlement et chaque projet est accompagné par les équipes du Département. Chacun des 58 collèges publics peut se saisir de cette opportunité. Ce dispositif couvre une année scolaire à compter de la rentrée en septembre pour le lancement des idées de projets jusqu'aux versement de subventions en juillet de l'année suivante. Les projets sont étudiés par les équipes du Département, présentés à un comité de pré selection puis soumis aux votes des Loirétains. Les projets lauréats aux votes sont réalisés dans les 18 mois qui suivent.



LA DÉMARCHE

Le Département transmet un kit de communication aux établissement durant leur période de vote et reste à leurs côtés tout au londe l'opération. Un tableau de suivi est réalisé en interne et les projets sont mis à jour sur le site qui héberge cette démocratie participative (atelier de vos idées).

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maitrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

Le service pilote du projet suivi chaque étape du dispositif. Un règlement est réalisé chaque année par le pilote du projet en amont grace aux retours d'expériences des années précédentes.

Etape 1 : période de dépot des projets sur la plateforme dédiée à cet effet avec accompagnement de la personne pilote au département et animation du projet. Large communication du département auprès des collèges, des parents d'élèves et sur les réseaux sociaux du Déaprtement.

Etape 2 : période d'étude de faisabilité des projets par les services du Département d'un point de vue règlementaire, technique et financier afin de s'assurer de la bonne réalisation pottetiel de chaque projet.

Etape 3 : un comité de pré selection des projets est réunit. Il est composé d'élus, de l'équipe de l'éducation et la jeunesse, du service communication et de 4 collègien(ne)s de 4e ou 3e volontaires issus du'un autre dispositif réalisé par le Département : le parcours citoyens 'Devoir de mémoire'. Ce comité à pour objectif d'étudier les rojets soumis par les établissements et analysé par les équipes pour valider leur faisabilité avant la mise aux vote des citoyens ou soulever d'autres points.

Etape 4 : mise aux votes des citoyens sur la plateforme dédiée (atelier de vos idées). Un kit de communication est proposé à chaque établissement ayant soumis un projet composé de flyer, affiche A3 et format dématérialisé. Une possibilité de vidéo réalisée et montée par un agent du service communication du Département est porposée.

Etape 5 : au terme de la période de vote la direction de l'éducation et de la jeunesse soumet les lauréats à la commission intérieure qui approuve la liste. cette dernière est ensuite diffusée sur la plateforme mais les établissements reçoivent chacun un mail personnalisé de réponse que ce soit pour annoncer les lauréats ou non.

Etape 6 : versement de la subvention au terme du passage de la liste de slauréats et non lauréats en commission permanente afin d'avoir une délibération actant le versement.



LA DÉMARCHE

Etape 7 : les lauréats reçoivent un courrier de notification de la subvention versée. Le service pilote de ce projet mets en place un suivi des achats réalisés par les collèges avec récupération des factures, réalisation des travaux éventuels par la direction des bâtiments, etc. La réalisation des projets est suivie et doit avoir leiu dans les 12 mois suivants le versement de la subvention. Nous avon pu identifier des obstacles auxquels nous assayons de trouver une solutions dans la limite de nos compétences et du réglement écrit pour l'année en cours. Dans le cas ou un obstacle n'aurait pas de réponse à l'instant, une évolution est programmée dans le règlement de l'année suivante grâce au Retex mis en place apr le pilote du projet. La principale difficulté rencontrée se situe dans la fracture numérique qui est visible selon les territoires concernés. Les votes se déroulent uniquement en ligne pour des questions juridiques à ce jour et certains territoires sont très éloignés de l'utilisation du numérique avec création de compte, identificatiçon et mail de confirmation du compte créé. De plus selon la capacité des collèges du point de vue de l'effectif, les principaux évoquent l'inégalité des chances dans le nombre de votes des jeunes et de leurs familels. Chaque année nous remettons à plat les conditions du règlement.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* (parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.)

Ce projet se déroule sur uen année scoalire entre coupée des pétiodes de vacances scolaires avec comme difficultés la communciation avec les collèges qui reçoivent déjà beaucoup d'informations et de dossiers à monter de nla part de l'éducation nationale. La cible principale dans ce projet est les collègies ndu département au nombre de 31600 à la rentrée 2024, ils ont chacun des envies et sensibilités différentes pour améliorer leur quotidien. Face au constat des cours bétonnées, des risques de perturbations durant les récréations, les lieux sans jeux ou activité, les collègiesn demandent à proposer de nouvelles idées chaque année. Ils sont toujours accopagnés d'adultes pour monter leurs projets afin de borner les grandes idées à des projets réalistes et comme nous leur demandons de nous fournir des devis chiffré pour vérifier que chaque projet peut rentrér dans l'enveloppe prévue, un adulte référent et la valisation du chef d'établissement est nécessaire. Les parties prenantes à ce projet sont nombreuses, que ce soit au sein du Département (direction éducation et jeunesse, des bâtiments, juridique, communication et financier ainsi que les élus en charge de ces politiques) ou au niveau des collèges (collègiens, adulte référent porteur du projet, chef d'établissement, secrétaire généraux pour la partie commande et paiement). On retrouve aussi tous les citoyesn qui peuvent voter pour les 3 projets de leurs choix.



LA DÉMARCHE

RETOURS

* (évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le[f.1] projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?)

Le pilote du projet réalise des tableaux de suivi tout au long du projet permettant de mettre en lien les différentes années et les différents porjets présentés et ceux lauréats. On y retrouve des collèges qui participent chaque année ou ceux qui ne participent jamais. Ces tableaux de suivi nous servent à réaliser des cartographies du territoire selon les actions dont bénéficient les collèges Loirétaisn. Ces tableaux de suivi permettent aussi de pointer les factures et vérifier le bon usage des fonds publics. Cela nous permets aussi de suivre la réalisation des projets qui peuvent parfois mettre du temps selon les problématiques rencontrées par les établissements ou la direction des bâtiments. nous essayons de mettre à jour le site atelier de vos idées dans le suivi des projets tant sur le pourcentage de réalisation que grâce à des photos que nous transmette les collèges. Ainsi les citoyens ayant valider l'abonnement à la newsletter peuvent suivre l'évolution de leurs projets favoris. Au sein du service pilote il est important de faire un reproting aurpès des directions partenaires à des moments clefs déterminés.

